

DANS SON REPORTAGE DU 28 SEPTEMBRE SUR LA MOBILISATION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS EN VUE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU PTP À ATLANTA, LE JOURNALISTE MICHEL JEAN A RAPPORTÉ QU'UN GALLON DE LAIT SE VENDAIT À PLATTSBURGH 2,99 \$ PAR RAPPORT À 6,45 \$ LE 4 L À MONTRÉAL.

Comment s'explique l'écart de prix du lait au détail entre Plattsburgh et Montréal

COMPARAISON DU PRIX MOYEN DE TOUT LE LAIT VENDU AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA EN 2014

Si on compare le prix moyen du lait, tous formats et tous types de lait confondus, pour l'année 2014, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, selon les données recueillies par la firme AC Nielsen, on obtient :



États-Unis
1,15\$ par litre



Canada
1,30\$ par litre



Nouvelle-Zélande
1,83\$ par litre

- Les producteurs de lait néo-zélandais, considérés comme les plus concurrentiels au monde, n'ont pas de gestion de l'offre et, pourtant, leurs consommateurs paient plus cher que les consommateurs canadiens.
- Les prix d'une foule de produits canadiens (autos, pneus, vêtements, appareils électroniques, médicaments, etc.) sont plus chers qu'aux États-Unis. Ça n'a rien à voir avec la gestion de l'offre. De plus, les producteurs de lait américains ont des subventions, pas les producteurs canadiens.

Voici des éléments d'explication de cet écart :

D'abord, le journaliste compare un prix au gallon US (3,78 litres), en dollars US (1 \$ CAD = 0,75 \$ USD) avec le prix du 4 l en dollars canadiens. Si on fait la conversion du gallon en dollars américains en 4 l en dollars canadiens, **le 2,99 \$ US/gallon devient 4,22 \$ CA/4 l.**

En Ontario actuellement, on trouve du lait à 3,99 \$ / 4 l. C'est moins cher qu'à Plattsburgh!

Au Canada, avec la gestion de l'offre, **tous les producteurs reçoivent le même prix pour leur lait, dans toutes les provinces. Le prix à la ferme est donc le même pour un producteur ontarien et un producteur québécois. La différence de prix entre le Québec et l'Ontario pour les consommateurs est due à des politiques de prix de détail différentes** (notamment à l'utilisation du lait comme produit d'appel / « loss leader » pour attirer les consommateurs) **et à la réglementation du prix de détail au Québec. Cela n'a rien à voir avec le prix aux producteurs et avec la gestion de l'offre.**

Le prix de détail est réglementé au Québec par la Régie des marchés agricoles et alimentaires. Il y a un prix minimum et un prix maximum de vente. Par exemple, un 4 l de lait 2 % doit se vendre au minimum, 6,18 \$, et au maximum, 6,78 \$.

Cette politique vise à favoriser un prix uniforme partout et dans tous les points de vente (grande surface, marchand indépendant et dépanneur) et à éviter les guerres de prix qui pourraient faire disparaître les plus petites laiteries et les plus petits détaillants.



Les
Producteurs
de lait
du Québec